

Secret professionnel en matière de l'aide sociale

Notre système d'aide sociale est là pour venir en aide aux personnes qui sont véritablement dans le besoin. Par contre, lorsqu'il s'agit de sanctionner les abus de l'aide sociale, il semble que l'on agisse de plus en plus couramment selon la maxime des trois singes, que vous connaissez tous très bien. Ce n'est qu'après la découverte d'une affaire par des politiques ou par les médias ou lorsque s'élèvent des critiques dans nos propres rangs que nous agissons.

Comparé à la réglementation en vigueur dans d'autres cantons, comme dans le canton de Bâle-Ville par exemple, l'article 11 de notre loi sur l'aide sociale est bien trop restrictif. Dans le canton de Bâle-Ville (Sozialhilfegesetz, § 28), le secret professionnel n'existe pas vis-à-vis des autorités administratives et judiciaires du canton et de ses communes, de l'administration et des tribunaux de la Confédération, et des autorités administratives et judiciaires des autres cantons, lorsque ces autorités ont besoin de ces informations dans l'accomplissement des tâches qui leur incombent de par la loi.

L'assouplissement du secret professionnel est d'un impératif urgent.

Il faut impérativement sévir contre les profiteurs de l'aide sociale, quelle que soit leur nationalité. Les personnes qui se retrouvent dans le besoin sans en être responsables doivent bénéficier de l'aide de l'Etat, cela ne fait aucun doute. Mais les trafiquants de drogue, les gens qui abusent de nos œuvres sociales et les criminels ne font pas partie de ces gens-là.

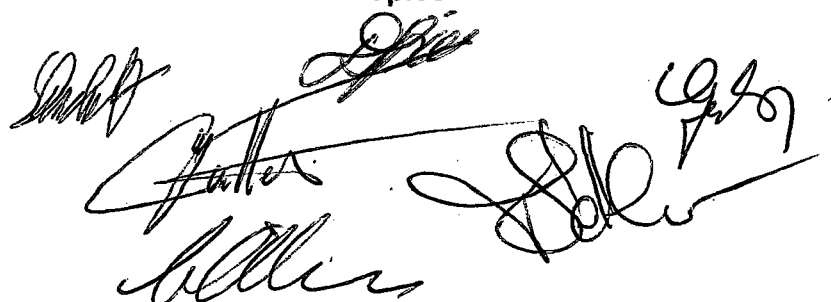
Le groupe UDC demande au Gouvernement de proposer au Parlement

une modification de la loi sur l'aide sociale et, si nécessaire, d'autres dispositions légales dans le but d'assouplir le secret professionnel et l'obligation d'informer des personnes chargées de mettre en application la loi sur l'aide sociale

et qu'en cas de perception abusive de prestations des assurances sociales ou de l'aide sociale, il soit plus facile de prononcer des sanctions radicales.

Delémont, le 26 septembre 2012

Pour le groupe UDC
Didier Spies

Several handwritten signatures in black ink are visible at the bottom of the page, including the signature of Didier Spies.